



Extrait du registre des délibérations Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix Séance du vendredi 14 mars 2025

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

06 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 13

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Marie-Claire HENAFF

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars à dix heures, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLEC, Christophe MICHEAU, Bernadette AUFFRET, Jean-René PERON.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH, Jean-Noël EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

REPRÉSENTÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALEN-HAMON est représentée par Jean-René PERON.

POUVOIR :

Morlaix communauté : Solange CREIGNOU a donné pouvoir pour la représenter à Christophe MICHEAU.

ABSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Nicole SEGALEN-HAMON, Solange CREIGNOU, Guy PENNEC.

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER.

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 14 mars 2025

OBJET	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024
ACTE	CS-2025-02-N07
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le compte de gestion de l'exercice 2024 a été établi par le comptable public et transmis à l'ordonnateur. Ce document retrace l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'année.

Le compte de gestion doit être approuvé par l'assemblée délibérante avant le vote du compte administratif. Cette approbation permet de certifier la concordance entre les écritures comptables et les opérations réelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Pris connaissance de la proposition des membres du Bureau de réserver une suite favorable au Compte de gestion 2024 comme suit :

Budget principal	Résultat de Clôture Exercice 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2024	Résultat de Clôture Exercice 2024
Investissement	25 210.92€		-24 086.12€	1 124.80€
Fonctionnement	224 247.20€	66 272.00€	133 827.64€	291 802.84€
TOTAL	249 458.12€	66 272.00€	109 741.52€	292 927.64€

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **ADOpte** le Compte de Gestion 2024 « Budget Principal PETR Pays de Morlaix ».

Présents	12
Pouvoir	01
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 14 mars 2025

Le Président
Henri BILLON

